

# Le bonheur fragile du marais du Grand Saulcy

Le site naturel protégé du marais du Grand Saulcy accueille le public dans l'ancien lit de la Moselle, où poussent librement les roseaux et les saules, puis dans la forêt qui surplombe la zone humide. Les élus de la métropole étaient invités, vendredi, à s'inspirer dans ce modèle exemplaire.

## ■ Les Vieilles eaux

**A**u marais du Grand Saulcy, « les gamins de l'époque faisaient leur guerre des boutons. Il y avait les gars de Moullins contre ceux de Sainte-Ruffine », plaisante Gérard Botella, adjoint au maire de Sainte-Ruffine et conseiller transition écologique à la métropole de Metz. Cet endroit, « c'était un bas de colline, le réceptacle des eaux usées. On l'appelait *Les Vieilles*

*eaux* ». À la fin des années 1980, les élus de Moullins-lès-Metz, Sainte-Ruffine et Jussy en ont fait une réserve volontaire pour protéger la biodiversité des lieux. Propriété du CHR de Metz-Thionville, ce territoire, grand comme 17 terrains de foot, a été loué un temps à la Ligue de protection des oiseaux (LPO) qui y a fait un premier sentier. En 2010, le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine (CENL) a acquis la zone humide avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et de la Région Grand Est. Depuis trois ans, un sentier pédagogique permet d'explorer la zone humide.

## ■ La pépite

Cette « pépite au cœur de la métropole » est trop peu connue, selon Patricia Gout, direc-



Le marais du Grand Saulcy, à Moullins-lès-Metz, zone naturelle sensible, a été aménagé il y a trois ans pour permettre au public d'entrer dans cet espace préservé sans perturber ses écosystèmes. Photo RL/Karim SIARI

trice générale de l'Aguram, l'Agence d'urbanisme de Moselle, qui aide les collectivités à aménager leur territoire. L'organisme a invité, vendredi, les élus à rencontrer, sur place, les acteurs de ce projet.

L'aménagement du site (panneaux, passerelle en bois) a coûté moins de 102 000 €, cofinancés par l'Agence de l'Eau, UEM, la Région Grand Est, Moullins-lès-Metz et Sainte-Ruffine. Pour le reste, le Conservatoire intervient le moins possible sur la zone humide.

## ■ Le naturaliste

Les visiteurs ont emprunté le chemin en bois surplombant le marais où piaille et croasse une faune heureuse. La nature, ici, évolue librement. Les roseaux frémissent, le lierre s'attache aux saules moussus, le gui

s'invite dans la canopée.

« Ces milieux-là sont rarissimes dans le secteur messin », signale Nicolas Avril, animateur au CENL. « Écoutez, fermez les yeux, rouvrez-les. » Voici les grenouilles vertes et le troglodyte mignon, la fauvette à tête noire et la mésange à longue queue, le rouge-gorge ici, le coucou là, les cloches communales. Et, au loin, dans un autre monde, vrombissent quelques moteurs.

Après les marais, la forêt. Pentue et boueuse par temps de pluie, elle accueille cours d'eau et arbres morts, réservoirs d'humidité et de biodiversité.

## ■ La zone humide

Tout a commencé quand la Moselle a quitté son lit au XVII<sup>e</sup> siècle. « Glissement de terrain ? Accumulation d'alluvions après des crues intensi-

ves ? », a énuméré Laura Jaillard, chargée de mission territoriale au CENL. Quand elle a cessé de couler sous le Vieux Pont de Moullins-lès-Metz, la zone humide, en lien avec la nappe phréatique de la rivière, l'a remplacée dans son lit.

« Le marais était fauché ou pâturé jusqu'aux années 1950 », lit-on sur un panneau pédagogique. « L'arrêt de ces pratiques a favorisé le retour naturel de la forêt. »

Les zones humides sont aujourd'hui des alliées de poids pour aider les citadins à faire face au réchauffement climatique. La difficulté, comme le signale Manuel Brocart, conseiller en biodiversité à la métropole, est « d'ouvrir ces lieux naturels au public tout en les préservant ».

Céline KILLÉ

## Quatre raisons pour laisser la forêt pousser librement

Depuis l'arrêt du pâturage et du fauchage dans l'ancien lit de la Moselle à Moullins-lès-Metz, la forêt est revenue sur une grande partie de la zone humide. Le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine (CEN Lorraine), gestionnaire écologique du site, accepte son retour et laisse la nature évoluer librement sans intervention humaine. Sur l'un des panneaux pédagogiques du sentier, quatre raisons sont avancées pour expliquer ce choix.

1. Les multiples contraintes auxquelles cet espace naturel doit faire face dans son environnement proche (urbanisme notamment) limitent les possibilités d'évolution.

2. Toute intervention peut, ici, favoriser l'expansion d'espèces exotiques envahissantes au détriment des espèces locales. Une partie du site, par exemple, est « polluée » par du bambou.

3. Les types de forêt qui poussent naturellement ici deviennent rares et méritent d'être favorisés.



Dans la forêt qui surplombe la zone humide du Grand Saulcy, les arbres se partagent l'espace avec le bois mort et les ruisseaux alimentés par différentes sources.

4. La forêt laissée à son évolution naturelle est mieux à même de résister aux différentes menaces, à commencer par le changement climatique et la pollution.

## Un inventaire des zones humides

• **Des éponges.** – Depuis 2014, la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi) ont été confiées aux intercommunalités. « Les zones humides sont des éponges qui se gorgent des pluies, des eaux de surface, des ruissellements, des résurgences, des inondations. En été, elles se dégorgeant et alimentent les sols à proximité. Elles jouent aussi le rôle d'épurateurs naturels en filtrant l'eau par les plantes, d'îlots de fraîcheur, de réservoirs de biodiversité », a expliqué Ambre Baxa, assistante d'opération Gemapi.

• **Un inventaire.** – Depuis 2020, la métropole a lancé un inventaire des zones humides sur tout son territoire, qui hiérarchise les sites en fonction de la qualité des zones, de leur quantité et de leur biodiversité, est intervenu Florent Hayotte, chargé d'opération Gemapi. « Notre PLUI a intégré les résultats de cet inventaire. Les nouvelles constructions seront impossibles en zones humides. » Un plan d'action qui concerne 1 200 hectares propose un catalogue de solutions aux collectivités : acquisition foncière, création d'une mare, limitation du drainage, etc.



Florent Hayotte, chargé d'opération (au centre), et Ambre Baxa, assistante d'opération Gemapi (à gauche), ont expliqué l'intérêt des zones humides au pied du Vieux Pont de Moullins.